

## Hôpital d'Instruction des Armées « Clermont-Tonnerre »

❖ L'hôpital Royal de la Marine voit le jour sous le règne de Louis XIV. Le 20 novembre 1776, un formidable incendie se déclare dans l'hôpital. Le 6 octobre 1822, le duc de Clermont-Tonnerre vient à Brest poser la première pierre du nouvel hôpital maritime auquel il donne son nom. C'est en 1834 que le nouvel établissement est officiellement mis en service. Cependant, en septembre 1940 les premières bombes responsables de la destruction totale de l'édifice tombent sur la ville de Brest. Sa reconstruction sera mise en chantier en 1952, mais l'hôpital se voit contraint de réduire grandement ses ambitions d'accueil. Petit à petit, des pavillons spécialisés voient le jour. Ce nouvel ensemble hospitalier prend le nom d'Hôpital d'Instruction des Armées « Clermont-Tonnerre » en 1964.



Portrait de Jean-Baptiste Comandeur de Clermont-Tonnerre - 1776-1822  
Musée de la Ville de Brest

❖ L'Hôpital d'Instruction des Armées « Clermont-Tonnerre » est l'un des 9 HIA répartis sur le territoire national. Cet ensemble hospitalier militaire œuvre à concrétiser l'adéquation entre sa mission de service public, et celle, prioritaire, de soutien des Forces. Le service de santé des armées (SSA) est responsable du soutien santé des forces sur les théâtres d'opérations extérieures et sur le territoire national. En outre il contribue aux actions de santé publique et à la mise en œuvre des plans gouvernementaux de gestion des risques sanitaires, comme la pandémie grippale.



❖ La prise en compte du risque Nucléaire Radiologie Biologie Chimique (NRBC) avec participation aux plans de crise régionaux et nationaux est effectuée via l'Officier général de zone de défense et le préfet de zone. L'hôpital dispose d'un Centre de Traitement des Blessés Radio Contaminés, d'un Module de Décontamination Pré-Hospitalier et d'un laboratoire P3.

❖ Du fait de la participation au service public hospitalier, les HIA répondent à l'obligation d'accréditation et de certification selon les termes de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. La Haute Autorité de Santé a prononcé en décembre 2011 la certification de l'Hôpital d'Instruction des Armées « Clermont-Tonnerre » avec recommandation.

❖ L'Hôpital d'Instruction des Armées « Clermont-Tonnerre » est inscrit dans un projet d'Établissement qui prend en compte les différents impératifs stratégiques et logistiques définissant ses missions. C'est un hôpital général d'une capacité de 213 lits et places. Dans un but d'optimisation des moyens l'offre de soins de l'HIA est structurée en quatre pôles d'activité clinique et médico-technique



❖ Dans l'esprit de la loi Hôpital-Patient-Santé-Territoire (loi « HPST ») qui définit le système de santé et invite l'ensemble de ses établissements à se repositionner dans leurs missions de service public, une collaboration entre le CHRU de Brest et l'Hôpital d'Instruction des Armées « Clermont-Tonnerre » est mise en place. Son objectif est de mutualiser les compétences dans des espaces d'activités et de techniques partagées. Cette collaboration se base sur le principe de complémentarité tout en respectant l'identité et les missions propres des deux établissements.

❖ Situé en centre ville, l'Hôpital d'Instruction des Armées « Clermont-Tonnerre » se présente comme un hôpital de proximité, pour accueil des adultes, ouvert à la patientèle civile et militaire. Aucun dépassement d'honoraire n'y est pratiqué.

Hôpital d'Instruction des Armées « Clermont-Tonnerre »  
Rue du Colonel Fonferrier  
CC 41  
29240 BREST Cedex 9



## **Hôpital d'Instruction des Armées « Clermont-Tonnerre »**

Rue du Colonel Fonferrier - CC 41 - 29240 BREST Cedex 9

Adresse électronique : [chefferie@hopital-armees-brest.fr](mailto:chefferie@hopital-armees-brest.fr)

### **ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET CENTRAL DES URGENCES**

**Standard** : 02.98.43.70.00

**Accueil et orientation bureau des entrées** : 02.98.43.73.96 ou 02.98.43.74.46

**Urgences** : 02.98.43.73.33

**Secrétariat du Médecin chef** : 02.98.43.74.41 ou 02.98.43.73.62

### **SERVICES MÉDICAUX et CHIRURGICAUX**

#### **Pôle Chirurgical** :

Chirurgie viscérale : 02.98.43.73.98   Odontologie : 02.98.43.73.21   O.R.L. : 02.98.43.73.67

Chirurgie orthopédique : 02.98.43.76.77   Rééducation fonctionnelle : 02.98.43.73.21

O.P.H. : 02.98.43.73.09   Chirurgie ambulatoire : 02.98.43.76.91

Consultations centralisées, Prélèvements, Vaccinations : 02.98.43.73.39 ou 02.98.43.73.69

#### **Pôle Médical**

Médecine interne, Oncologie, Dermatologie :

Consultations : 02.98.43.73.22

Hospitalisation : 02.98.43.76.16

Médecine des voyages : 02.98.43.73.24

Neurologie : 02.98.43.73.19

Psychiatrie : 02.98.43.73.87

Maladies Digestives, Maladies Respiratoires, Cardiologie

Consultations : 02.98.43.73.01

Hospitalisation : 02.98.43.73.14

#### **Pôle bloc opératoire, Anesthésie, Réanimation, Urgences**

Anesthésie et Réanimation : 02.98.43.72.28

Urgences : 02.98.43.73.33

Bloc opératoire : 02.98.43.76.17

### **POLE MÉDICO-TECHNIQUE**

**Imagerie Médicale** : 02.98.43.73.77 ou 02.98.43.75.36

**Fédération des Laboratoires** : 02.98.43.75.41 ou 02.98.43.75.88

**Pharmacie à usage intérieur** : 02.98.43.73.29